

5- ACCOMPAGNEMENT À LA DYNAMISATION DES BOURGS-CENTRES NON LAURÉATS DU PROGRAMME NATIONAL « PETITES VILLES DE DEMAIN »



OBJECTIF

Accompagner les bourgs-centres samariens ne pouvant être soutenus dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain » et qui souhaitent se doter d'une étude stratégique, thématique ou pré-opérationnelle de redynamisation.

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Ce dispositif permet d'accompagner financièrement :

- la réalisation d'une étude globale visant à identifier et prioriser les enjeux en faveur de la revitalisation des bourgs-centres et proposant l'élaboration d'une feuille de route visant à faire émerger les stratégies de développement local de redynamisation,
- la réalisation d'études pré-opérationnelles issues des orientations stratégiques du projet de redynamisation pré-existant,
- la définition / hiérarchisation d'un plan d'actions et toute forme d'accompagnement qui permettrait de mettre en œuvre tout ou partie du plan d'actions (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, service de conseils juridiques, expertises thématiques...).

Ne sont pas éligibles :

- les études répondant à une obligation réglementaire,
- toute autre dépense éligible à un autre dispositif d'intervention du Conseil départemental de la Somme.

À QUI S'ADRESSE CETTE AIDE ?

- > aux 43 communes faisant office de centralités et non lauréates du programme national « Petites Villes de Demain »
- > aux groupements de communes pour une étude portant sur une ou plusieurs communes faisant office de centralités et non lauréates du programme national « Petites Villes de Demain »

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

Sont éligibles les 43 bourgs-centres de la liste (et leurs EPCI de rattachement) qui s'inscrivent dans une démarche globale de reconquête ou de renforcement de l'attractivité de leur centre ou qui sont déjà engagés dans une stratégie de développement.

Liste des bourgs-centres :

✓ ABBEVILLE	✓ BOUTTENCOURT	✓ FRESSENNEVILLE	✓ LONGUEAU	✓ SAINT-LÉGER-LES-DOMART
✓ AILLY-LE-HAUT-CLOCHER	✓ BOVES	✓ GAMACHES	✓ MERS-LES-BAINS	✓ SAINT-OUEN
✓ AILLY-SUR-SOMME	✓ BRAY-SUR-SOMME	✓ GLISY	✓ MOLLIENS-DREUIL	✓ SAINT-RIQUIER
✓ ALBERT	✓ CAGNY	✓ HALLENCOURT	✓ MONTDIDIER	✓ SALEUX
✓ AMIENS	✓ CAMON	✓ HARBONNIERES	✓ NOUVION	✓ SALOUEL
✓ AULT	✓ DREUIL-LES-AMIENS	✓ HORNOY-LE-BOURG	✓ PICQUIGNY	✓ VIGNACOURT
✓ BEAUCAMPS-LE-VIEUX	✓ DURY	✓ LE CROTOY	✓ PONT-DE-METZ	✓ VILLERS-BOCAGE
✓ BEAUVAL	✓ FEUQUIÈRES-EN-VIMEU	✓ LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS	✓ QUEVAUVILLERS	✓ VILLERS-BRETONNEUX
✓ BERNAVILLE	✓ FLESSELLES		✓ RIVERY	

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'INTERVENTION ?

- taux d'accompagnement : 50 % maximum du montant des dépenses éligibles,
- assiette minimale de dépenses éligibles : 5 000 € TTC,
- aide financière plafonnée à 25 000 € par projet,
- participation minimum du maître d'ouvrage : 20 % du coût TTC de l'opération,
- aide départementale cumulable avec d'autres financements publics (hors programme PVD).

Aucun commencement d'exécution du projet ne pourra être opéré avant la date de notification de la décision attributive de subvention, sauf autorisation expresse de l'exécutif donnée sur demande du bénéficiaire.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- ✓ Une lettre d'intention adressée au Président du Conseil départemental de la Somme.
- ✓ La délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération et sollicitant l'accompagnement financier du Département
- ✓ Le cahier des charges de l'étude et tableau de synthèse des offres réceptionnées.
- ✓ Le plan de financement.
- ✓ Le calendrier opérationnel.
- ✓ Tout document complémentaire (auto-diagnostic, conclusions d'études précédentes, réflexions partenariales, ...) pouvant faciliter la compréhension du projet
- ✓ Le RIB du maître d'ouvrage.

Le Département se réserve le droit de solliciter tous les renseignements et documents complémentaires nécessaires à l'instruction du dossier.

Déposez votre dossier et suivez son avancement sur le portail de demande de subvention du Conseil départemental : www.somme.fr



CONTACT

Conseil départemental de la Somme
Direction de l'attractivité et du développement des territoires
43 rue de la République - CS 32615 - 80026 AMIENS Cedex 1
03 22 71 81 71